

GÉRER LES SINISTRES CORPORELS HORS AUTOMOBILE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA121	3 jours - 21 h	Bases	Présentiel ou à distance	1737,00 €

LIEUX ET DATES :**PARIS**

- Du 12/06/2024 au 14/06/2024
- Du 04/12/2024 au 06/12/2024

OBJECTIFS

- Situer l'accident dans son contexte juridique, social et médical
- Identifier les différents postes de préjudice corporel et comprendre les mécanismes d'évaluation du dommage corporel
- Indemniser la victime ou ses ayants droit en cas de décès
- Faire droit au recours des tiers payeurs

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

Consultez le taux de satisfaction de nos formations ici

[>>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

Apports techniques et méthodologiques. Pour les renforcer, le formateur s'appuie sur l'analyse des dispositions législatives et sur la jurisprudence. Les participants réalisent des cas pratiques d'évaluation du dommage corporel et du préjudice économique.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel spécialisé dans l'indemnisation des dommages corporels, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

REMARQUE : cette formation traite des dossiers corporels entre 0 et 15 % d'IPP.

Seront également abordés les fondamentaux des préjudices liés au décès (préjudices moraux, patrimoniaux, économiques).

- A. Situer l'accident corporel dans son contexte juridique, social et médical
 - 1. Principes juridiques indemnifiables
 - 2. Déroulé type d'un dossier corporel
 - 3. Zoom sur l'expertise médicale
- B. Identifier et évaluer les différents postes de préjudice corporel en cas de blessures
 - 1. Nomenclature Dintilhac : définition et évaluation poste par poste
 - 2. Aggravation du préjudice et son indemnisation
- C. Préciser le recours des tiers payeurs
 - 1. Identification des prestations versées en cas d'accident
 - 2. Tiers payeurs bénéficiaires d'un recours
 - 3. Définition de l'assiette et des modalités du recours
- D. Déterminer le préjudice en cas de décès
 - 1. Notion d'ayants droit
 - 2. Définition des postes de préjudice
 - 3. Intervention des tiers payeurs en cas de décès

Validation des acquis :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM

- Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage
- Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques corporels non automobiles

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant réaliser une formation e-learning :
Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - nbenakli@ifpass.fr) afin de déterminer les formations accessibles.

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes
AA041

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1737,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/11/2024 à 16:40